



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

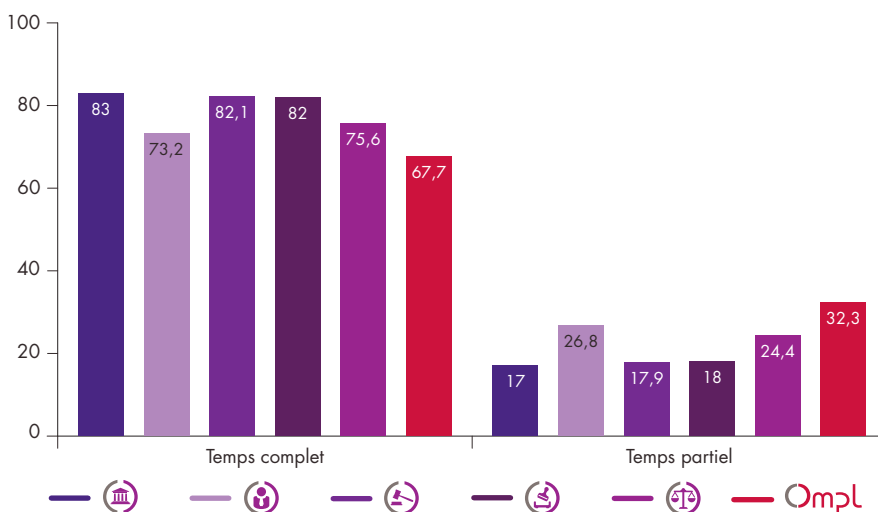
Plus de trois quarts des salariés du secteur travaillent à temps complet.



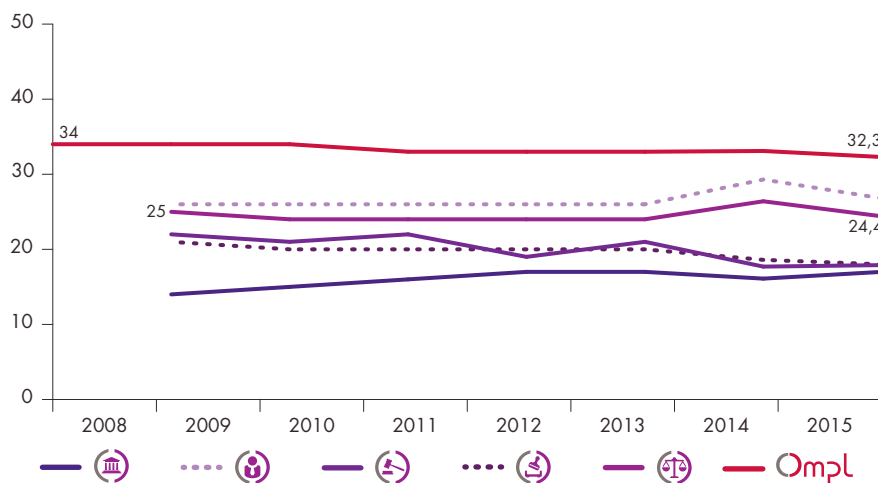
STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel varie peu sur la période. Il oscille entre 24 % et 26,4 %.

Répartition des salariés par durée du temps de travail et branche (%)



Évolution du taux de salariés à temps partiel et branche (%)



Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

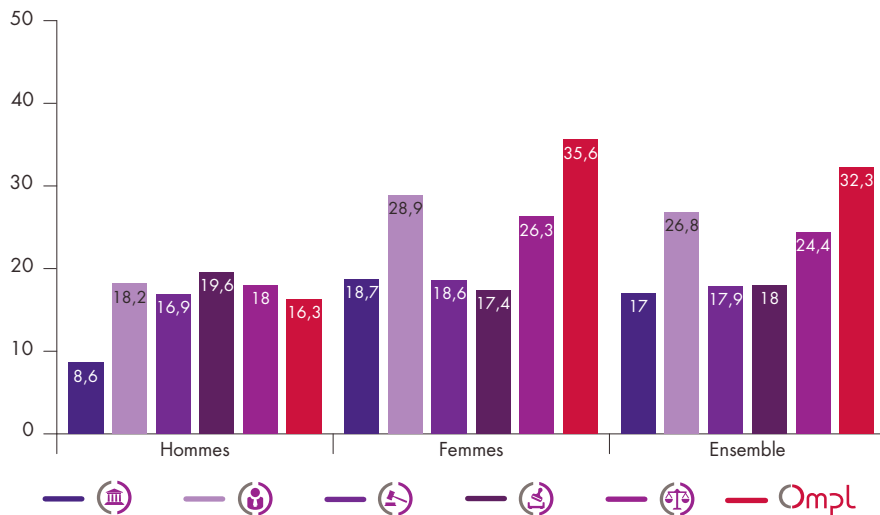
Dans le secteur, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 14,1 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



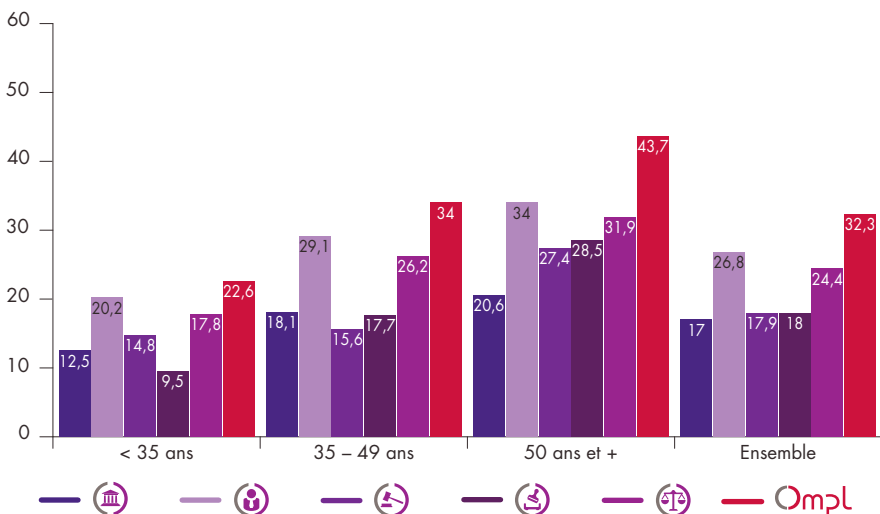
OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par genre et branche (%)



Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge et branche (%)



Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale et branche (%)

Catégories sociales	Avocat	Comptable	Ingénieur	Profession libérale	Autre	Ompl
Cadres	15,0	17,7	22,4	17,3	17,7	31,6
Professions intermédiaires	12,3	16,5	15,6	20,2	16,9	26,9
Employés	17,3	26,0	16,6	17,7	23,4	32,6
Ouvriers	43,5	63,5	18,0	20,7	54,3	57,5
Ensemble	17,0	26,8	17,9	18,0	24,4	32,3



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de CDD au sein du secteur varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Occitanie (30,4 %) et atteint un minimum pour les DOM (16,7 %).

Taux de temps partiel par région et branche (%)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	14,0	32,7	19,4	23,5	29,6	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	13,8	37,1	16,4	20,6	29,2	36,8
Bretagne	18,1	25,5	15,1	17,5	22,8	33,2
Centre-Val de Loire	19,5	25,0	23,2	17,6	22,5	31,2
Corse	ND	28,3	ND	22,3	25,3	28,9
DOM	ND	24,5	ND	8,6	16,7	23,2
Grand Est	19,8	27,4	16,6	23,9	25,5	36,0
Hauts-de-France	13,1	31,4	22,3	15,6	26,0	35,7
Île-de-France	17,0	20,1	15,3	12,5	19,2	24,8
Normandie	13,8	34,1	20,8	20,0	28,8	33,8
Nouvelle-Aquitaine	16,2	33,9	20,6	18,2	28,9	32,3
Occitanie	23,6	34,7	19,9	20,3	30,4	35,4
Pays de la Loire	16,9	30,3	23,5	21,3	27,6	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17,0	34,9	26,3	18,3	29,5	33,9
Ensemble	17,0	26,8	17,9	18,0	24,4	32,3